

# **Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, Monsieur Mahammed Boun Abdallah DIONNE.**



## Intégralité de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés,**

En me présentant aujourd'hui devant cette auguste Assemblée, j'éprouve un profond sentiment de fierté ; la fierté de vivre dans un pays où l'enracinement de la culture démocratique permet, à tout moment, un dialogue fécond entre les pouvoirs exécutif et législatif.

La fréquentation assidue de ce lieu, au cours des années 2007 et 2008, m'a permis de conforter la haute idée que je me suis toujours faite de cette Institution et de la noble mission que vous y exercez avec dévouement, au nom du Peuple.

Vous comprenez donc mon émotion et ma fierté, de revenir, ici, investi de la confiance du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Macky SALL, pour décliner sa vision du développement économique et social de notre pays et, en même temps, sacrifier à une tradition républicaine bâtie autour d'un idéal : **être au service de son Peuple.**

**Oui, nous avons choisi de vivre en République et donc d'être au service de notre Peuple.**

Servir notre Peuple, c'est, avant tout, faire le choix de veiller sur ses intérêts ; c'est œuvrer à réaliser ses aspirations ; c'est travailler à satisfaire ses attentes et à traduire son rêve en une réalité quotidienne.

Servir notre Peuple, c'est faire le choix d'exalter la vertu, de combattre l'injustice, de protéger les plus faibles, de promouvoir la démocratie, la transparence et l'équité.

Le Chef de l'Etat m'a honoré de sa confiance en me confiant la mission de conduire le Gouvernement, chargé de réaliser ses ambitions pour le Sénégal. Je me ferai un devoir de le servir avec loyauté et fidélité, par un engagement sans réserve et sans limite, avec toute l'équipe gouvernementale à mes côtés.

Cette exaltante mission qui vaut tous les sacrifices nous impose un devoir de dialogue, un devoir de partage, mais également un devoir de transparence.

Nous sommes donc venus partager avec vous, avec nos compatriotes d'ici et de la Diaspora, une grande et généreuse ambition pour le Sénégal, une ambition bâtie autour d'une vision qui transcende les générations.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,**

C'est ici que le Président Macky Sall, alors Président de l'Assemblée nationale, a conforté sa forte sensibilité aux doléances des populations, relayées au sein du Parlement par ses mandataires.

Une fois déchargé de ses hautes fonctions à la tête de cette illustre Institution, il a sillonné le Sénégal des profondeurs, pour prendre la mesure des grandes espérances de nos compatriotes.

Porté à la tête de l'Etat le 25 mars 2012, dans un fervent et une sérénité encore saluées à travers le monde, le Président Macky SALL a choisi de donner un exemple aux élites politiques, en décidant de réduire volontairement son mandat en cours, de sept à cinq ans.

**Voilà donc un acte de renoncement qui marquera à jamais l'histoire !**

Depuis le 25 mars 2012, le Président de la République a inscrit l'amélioration immédiate des conditions de vie des populations au cœur de son action politique.

C'est l'occasion pour moi de rendre un hommage appuyé à mes prédécesseurs qui se sont dévoués corps et âme, pour la matérialisation de cette volonté du Président de la République.

Nous pouvons tous le constater, bien des choses ont été réalisées en si peu de temps et souvent dans un environnement économique marqué par de fortes contraintes. Des efforts de redressement importants ont été consentis pour la maîtrise du déficit budgétaire, l'assainissement des finances publiques et le soutien au pouvoir d'achat de nos compatriotes. Les populations sénégalaises et, en particulier, les couches les moins favorisées, saluent encore les mesures de baisse des prix des denrées de première nécessité prises dès les premières heures de la seconde alternance au pouvoir, en dépit des fluctuations des cours observées sur le marché international.

La baisse de l'impôt sur les salaires, effective depuis le 1er Janvier 2013, a contribué par son ampleur, à une revalorisation significative du pouvoir d'achat des salariés. Au même moment, le monde rural a bénéficié, de 2012 à la présente campagne agricole, de mesures d'assistance exceptionnelle et de soutien en matériels et intrants pour plus de 91 milliards de FCFA, pour la relance des activités agropastorales.

Plus de 100 000 ménages, parmi les plus vulnérables, bénéficient aujourd'hui d'une

allocation de 100 000 FCFA par an, à travers le programme de bourses de sécurité familiale, dans des conditions de sélection les plus transparentes. Le nombre de bénéficiaires passera à 200.000 familles dès 2015, avec une enveloppe de 20 milliards de FCFA.

Depuis janvier 2014, le coût du loyer a connu une baisse substantielle, soulageant les budgets des ménages d'une charge jusqu'ici pesante et incompressible.

Avec la mise en vigueur de la Loi d'orientation sociale, les personnes vivant avec un handicap sont mieux prises en charge à travers les centres de réadaptation socioprofessionnelle par le biais de la carte d'égalité des chances qui offre un accès gratuit aux soins dans les structures publiques.

La Couverture Maladie universelle est devenue une réalité avec 372 mutuelles de santé déjà opérationnelles couvrant 145.000 personnes. Il en est de même de la gratuité des soins au profit des enfants âgés de 0 à 5 ans dont plus de 1.100.000 bénéficient d'une prise en charge nutritionnelle.

Tous ces programmes continueront à renforcer nos stratégies de réduction accélérée des niveaux actuels de mortalité maternelle et infanto-juvénile et d'accès plus équitable aux soins.

A travers le plan Sésame rénové et renforcé et la gratuité des dialyses et des césariennes sur l'ensemble du territoire, notre option de la santé pour tous, droit reconnu à chaque citoyen, prend de plus en plus l'allure d'une priorité.

Depuis plus d'un an, près de 2000 logements sociaux abritent des familles jadis sinistrées par les inondations et leur offrent, aujourd'hui, un cadre de vie décent.

Des ouvrages d'assainissement d'envergure permettent également de protéger des inondations les populations de Dakar et de sa banlieue, de Touba, de Saint-Louis, de Bambey, de Fatick et d'autres localités du pays. Plus de 73 milliards de FCFA ont été mobilisés pour ces programmes.

Au plan de la gouvernance, je mentionnerais singulièrement la mise en place de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (Ofnac), l'adoption de la Loi sur la déclaration de patrimoine, le Code de transparence dans la gestion des finances publiques et les mesures prises pour faciliter l'accès à l'information budgétaire.

Les nouveaux Codes généraux des Impôts et Domaines et des Douanes ont été adaptés aux exigences de compétitivité et de performance de l'économie.

Les signes de la relance économique sont bien visibles, avec une croissance attendue à 4,5 % à la fin de l'année, une plus grande maîtrise du déficit budgétaire, des performances accrues dans l'agriculture avec plus de 82.000 tonnes de produits horticoles exportés en 2014, niveau jamais atteint, une production record de 230 000 tonnes d'oignon et des

progrès notables dans la riziculture.

Le secteur des BTP se redresse et l'environnement des affaires s'améliore, comme le confirme notre entrée dans le top 5 mondial des meilleurs réformateurs du dernier rapport « Doingbusiness ».

Mais nous demeurons encore confrontés à des réalités internes et externes objectives qui limitent fortement notre ambition de faire encore plus pour nos populations.

En effet, notre économie présente des signes de fragilité depuis plusieurs décennies, avec des niveaux de croissance assez faibles pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités sociales et spatiales.

Les moteurs traditionnels de la croissance s'essouffent, dans un contexte de faible diversification du tissu économique et de productivité limitée des facteurs.

La réalité de notre tissu économique, c'est d'abord un secteur agricole qui souffre d'une insuffisante structuration de ses chaînes de valeurs, d'un faible développement des productions à haute valeur ajoutée et qui demeure très vulnérable aux aléas climatiques, bien que concentrant plus de 60% des actifs.

La réalité de notre tissu économique, c'est aussi la prédominance d'un secteur informel, concentrant 95 % des emplois et plus de la moitié du PIB, avec de faibles niveaux de productivité, ainsi qu'un déficit commercial lourd et en aggravation, représentant, par moments, près de 20% du PIB, mais aussi un tissu industriel en difficulté.

La réalité de notre tissu économique, c'est encore un environnement des affaires caractérisé par un déficit d'attractivité, de compétitivité et entravé par une faible disponibilité de financements adaptés pour les activités de production.

La réalité de notre économie, c'est également des marges de manœuvre budgétaires étroites qui limitent nos capacités d'investissement, des problèmes d'efficacité de la dépense publique et un faible niveau d'épargne intérieure.

Au surplus, notre économie continue de souffrir d'une contrainte forte liée à la faible disponibilité et au coût élevé de l'énergie, ainsi que des lourdeurs et autres dysfonctionnements qui entravent l'efficacité de notre Administration.

Ce sont ces tendances qu'il nous faut vite inverser, même si au plan externe la mondialisation nous impose un contexte de compétition exacerbée où chaque pays doit se positionner en faisant valoir ses atouts, pour saisir les opportunités offertes par les marchés.

Le paradoxe de l'évolution de l'économie sénégalaise réside surtout dans l'immobilisme relatif des cinq dernières décennies, observable dans la faible transformation structurelle qui coexiste avec le potentiel de dynamisme d'une société jeune, capable d'inventivité, d'effort et de dépassement.

Ce potentiel est illustré par la structure démographique avec environ 60% des citoyens sénégalais âgés de moins de 25 ans. Mais, dans le même temps, le sous-emploi touche plus de la moitié de la population active et 46% des jeunes à la recherche d'emplois n'ont reçu aucune formation.

Et pourtant, le désir de vie et la capacité d'action des agents économiques sénégalais restent très élevés.

Qui parmi nous n'a pas été frappé par l'extraordinaire gisement de possibilités que l'on peut voir dans l'énergie de ces centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sillonnent quotidiennement les rues de Dakar et des régions de l'intérieur, les marchés, les gares routières, les ports secondaires et les plages, en quête d'une activité quelconque pour réinventer leur destin ?

La pression morale qu'exerce cette image sur chacun de nous n'est pas supportable et menace la cohésion sociale de notre jeune Nation. C'est ce que le Président Macky SALL a bien compris, quand il énonçait le concept de productivité développante dans son programme Yonnu Yokkute.

Comme vous le savez, le premier temps de son mandat a été consacré au redressement et à la consolidation des fondamentaux de l'économie, au renforcement des instruments de la gouvernance et à l'amorce de la prise en charge des attentes sociales urgentes des populations. Ce temps a aussi servi à préparer le terrain pour l'impulsion d'une nouvelle vision politique.

C'est dans ce contexte que le Plan Sénégal Emergent, référentiel des politiques publiques, a été conçu. Le PSE est le fruit d'une généreuse ambition d'un homme d'Etat, qui, fortement imprégné du vécu quotidien de ses compatriotes, a décidé d'offrir de nouvelles perspectives aux générations actuelles et futures.

Voici donc venu le temps d'un nouveau départ, celui de bâtir sur ce terrain fertile et d'engager, à travers la vision du Chef de l'Etat pour l'émergence, une marche résolue vers plus de prospérité partagée et plus de justice sociale.

Pour ce faire, notre pays mise sur des atouts essentiels : un fort potentiel en ressources humaines, des richesses naturelles encore faiblement valorisées, une stabilité politique et sociale réelle et une démocratie d'une qualité reconnue, des institutions crédibles, un positionnement géographique stratégique, etc.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,**

La question fondamentale qui se pose aujourd'hui à notre société n'est pas dans la faiblesse de nos ressources, encore moins dans un déficit d'imagination ou d'ingéniosité, mais plutôt dans le choix d'objectifs, de méthodes et de stratégies pertinentes de mise en œuvre et de

suivi opérationnel.

Voilà pourquoi, nous avons fait le choix de ne plus vivre les aléas climatiques comme une fatalité, mais de les transformer en opportunités, pour construire une résilience face aux chocs, en stimulant le développement des potentialités agropastorales de nos terroirs et en valorisant nos diverses ressources.

Voilà pourquoi, nous avons encore fait le choix de promouvoir le talent et le génie sénégalais dans tous les domaines et de soutenir les initiatives créatrices et l'esprit entrepreneurial.

En somme, nous avons choisi de changer de vision et de paradigmes pour construire les bases durables d'une croissance plus soutenue, indispensable pour l'inclusion sociale.

Changer de vision, c'est bâtir une économie plus compétitive, portée par un appareil de production renforcé, structuré autour de moteurs de croissance capables de mettre sur le marché des produits de qualité, incorporant plus de valeur ajoutée et capables de concurrencer des segments de marchés plus rémunérateurs.

Changer de vision, c'est promouvoir un environnement permettant de créer plus de revenus pour un plus grand nombre de ménages et, en conséquence, générer une nouvelle demande solvable dont profitera la production domestique, à la faveur de l'amélioration de sa compétitivité.

Changer de vision, c'est développer un programme d'investissements structurants d'envergure pour dynamiser tous les secteurs de l'économie et attirer des Investissements Directs Étrangers dans des secteurs à fort potentiel d'exportations et générateurs d'emplois.

Changer de vision, c'est aussi améliorer notre base de connaissance technique et technologique, valoriser notre savoir-faire et promouvoir l'apprentissage pour mieux soutenir la transformation structurelle de l'économie.

Ce que nous voulons en définitive, c'est placer le Sénégal sur les mêmes rampes que les nations émergentes et assurer son intégration harmonieuse à l'économie mondiale.

### **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés**

Le Président Macky Sall avait déjà introduit le concept d'un Sénégal émergent dans le subconscient collectif, à travers une déclaration de politique générale prononcée ici même en octobre 2004.

Cela illustre, s'il en est encore besoin, la constance qui caractérise la trajectoire de cet homme politique, notamment sur l'exigence de **transformation structurelle de l'économie**, de **solidarité** entre les sénégalais, de **valorisation des ressources humaines**, de **gouvernance vertueuse, d'équité et de transparence**, dans le respect des libertés et des institutions de la République.

Ce sont ces invariants dans sa philosophie du développement qui fondent aujourd'hui sa vision déclinée à travers les **trois piliers** du Plan Sénégal Emergent.

Le PSE capitalise l'ensemble des engagements des politiques sectorielles, en matière d'éducation, de santé, de sport, de culture, d'hydraulique, d'assainissement, d'amélioration du cadre de vie des Sénégalais et de soutien aux acteurs économiques. Ces objectifs qui ont été déjà partagés avec le Parlement seront poursuivis avec encore plus de vigueur d'ici à 2017.

Vous comprenez donc que le cap étant tracé depuis le 25 mars 2012, j'ai choisi aujourd'hui de centrer davantage mon propos sur les actions et mesures fortes à même de répondre aux trois défis cruciaux qui sont : (i) bâtir une **croissance forte et durable** grâce à de **nouvelles capacités productives**, (ii) créer des **revenus durables** pour les ménages (iii) et offrir des **emplois décents, surtout aux jeunes et aux femmes**.

## **II. Renforcer les capacités productives et accélérer la transformation structurelle de l'économie**

### **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés**

Nous avons l'ambition, aujourd'hui, de faire évoluer progressivement notre économie vers des activités fortement productives offrant de meilleures possibilités d'innovation et d'accroissement de la valeur ajoutée et capables d'accélérer notre **processus d'industrialisation**.

Aussi, l'option a-t-elle été prise de fortifier et de diversifier les sources de la croissance, en opérant une relance de ses moteurs historiques et en en créant de nouveaux à travers la forte impulsion qui sera donnée aux secteurs agricole, industriel, minier, touristique et à l'habitat.

### **2.1 Miser sur l'agriculture et l'agroalimentaire pour créer de la richesse et des emplois viables**

Nous misons sur l'agriculture et l'agroalimentaire pour donner à notre économie l'impulsion nécessaire pour créer plus de richesses et d'emplois viables. Le premier enjeu est donc de **produire plus** pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin de soustraire notre pays aux crises alimentaires que nous imposent, assez souvent, les aléas climatiques et les perturbations du marché international.

Nous entendons également, **produire plus** pour réduire le déficit de la balance commerciale alimentée par les importations croissantes de produits alimentaires stratégiques.

Il nous faut aussi **produire beaucoup plus** dans les filières d'exportations à haute valeur ajoutée, plus rémunératrices et ayant un impact positif important sur notre balance commerciale, telles que l'horticulture.

Pour augmenter significativement la productivité de notre agriculture, nous nous appuyerons sur trois principaux leviers : (i) la maîtrise de l'eau par la valorisation des réserves de surface et celles souterraines, (ii) la modernisation de l'équipement rural ; (iii) l'utilisation d'intrants de qualité (semences certifiées et engrais) dans des sols régénérés.

A cet effet, nous entendons recourir à diverses stratégies, notamment :

- le développement d'un réseau d'agropoles de grande et moyenne envergure, de domaines agricoles et de petites exploitations familiales qui bénéficieront d'équipements et d'un meilleur encadrement en termes de conseil agricole, pour augmenter significativement leur niveau de productivité et de production ;

- une meilleure intégration entre les activités agro-sylvo-pastorales et aquacoles au sein de ces agropoles pour favoriser un développement des chaînes de valeur et une structuration des filières ;

- la promotion de dispositifs de contractualisation tripartite entre les producteurs formés et organisés en interprofessions ou en coopératives par filière, les institutions de financement et les opérateurs économiques et industriels ;

- le renforcement de l'intégration entre la chaîne de production et celle de transformation agroalimentaire, pour incorporer davantage de valeur ajoutée à nos produits, aux fins de promouvoir le « consommer local » et réduire notre dépendance face aux importations ;

- un développement plus intensif de l'agro-business pour stimuler les productions céréalières et horticoles, en faisant bénéficier ces spéculations d'investissements massifs et structurants pour bâtir une agriculture exportatrice.

Avec un potentiel de 35 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de surface et souterraines et plus de 3,8 millions d'ha de terres arables, notre agriculture dispose assurément d'atouts et de conditions favorables pour accroître sa contribution à l'économie.

Elle ne peut plus continuer à dépendre de campagnes réduites à trois mois d'activités, souvent hypothéquées par les aléas de la pluviométrie, avec seulement 3% des terres consacrées aux cultures à haute valeur ajoutée.

Voilà pourquoi, notre ambitieux programme de transfert des excédents d'eau vers les zones sèches, le Ferlo notamment, permettra, avec la revitalisation des vallées mortes, d'offrir de nouvelles opportunités aux activités agro-sylvo-pastorales et aquacoles pendant toute l'année.

Pour accélérer la transformation du secteur agricole, l'Etat s'engage, d'ici 2017, à réaliser un programme de forages agropastoraux, à aménager au moins 90.000 ha de terres, à créer au moins 150 fermes intégrées et 274 fermes villageoises modernes, qui généreront respectivement 28 000 et 60 000 emplois. En matière d'aménagements agricoles, nous comptons valoriser le potentiel de 350.000 ha de terres irriguées

dont seulement 130 000 ha sont en cours d'exploitation.

Le programme des Domaines Agricoles Communautaires (DAC) a déjà démarré avec l'exploitation de 3500 ha dans les localités de Séfa, Kédougou, Keur Samba Kane et Keur Momar Sarr. En tant que moyen de promotion de l'Entrepreneuriat agricole, ce programme sera renforcé avec l'aménagement de 30.000 ha de terres, équipées d'infrastructures structurantes de maîtrise de l'eau, en vue de la création de 120 000 emplois directs.

Ce programme prévoit, à terme, la création de 180 000 nouveaux emplois directs, générés par les activités des futurs entrepreneurs formés au sein des DAC, qui seront accompagnés pour créer 90 000 fermes villageoises.

C'est grâce aux différentes actions engagées à travers le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), les DAC et les divers autres programmes sectoriels, que nous pourrions atteindre, en 2017, l'objectif d'autosuffisance en riz, avec une production de 1 600 000 tonnes de riz paddy, mais aussi de 350 000 tonnes d'oignons, 90 000 tonnes de pommes de terre et 200 000 tonnes de tomate industrielle et exporter, au moins, 157.000 tonnes de fruits et légumes.

Ces initiatives en faveur de l'autosuffisance et de la diversification se traduiront par des impacts significatifs, en termes de réduction de nos importations, pour au moins 250 milliards de FCFA, tandis que les filières d'exportation devraient rapporter plus de 150 milliards de FCFA à l'horizon 2017, ce qui constitue autant de ressources injectées dans notre économie et au profit des producteurs.

La filière arachidière sera réorganisée et l'outil industriel qui lui est associé, restructuré, pour une production stabilisée à, au moins, un million de tonnes par an. L'objectif pour cette filière est également d'améliorer le dispositif de commercialisation sur les marchés local et extérieur pour renforcer la consommation d'huile d'arachide sur le marché local et capitaliser les opportunités pour l'exportation.

A travers le programme de reconstitution du capital semencier qui a mobilisé un budget de 9 milliards de FCFA en 2013 et 2014, il est prévu de mettre, annuellement, à la disposition des producteurs, 6000 tonnes de semences pré-bases d'arachide et des semences certifiées des productions horticoles.

L'équipement du monde rural sera renouvelé avec du matériel agricole moderne. C'est ainsi qu'il sera mis à la disposition des agropasteurs près de 1 400 000 nouvelles unités de matériels comprenant des semoirs, houes, charrues, souleveuses, tracteurs, moissonneuses, batteuses, motoculteurs, décortiqueuses, moulins, presse à huile, rizeries, faucheuses. **Ce matériel agricole sera subventionné à hauteur de 70%. La TVA sur le riz local sera également supprimée.**

Ces différents leviers, stratégies et moyens d'intervention combinés conduiront à un maillage du territoire en **corridors céréaliers** et pôles de production arachidières et

horticoles articulés aux potentialités des zones agro écologiques. Afin de mieux soutenir la structuration de toutes ces filières, des infrastructures de stockage et de conservation seront réalisées pour réduire les pertes post-récolte et améliorer la mise en marché des produits. C'est aussi cela le PSE.

Dans le secteur de l'élevage, l'accent sera mis sur la relance des filières de production et de transformation, suivant une approche intégrée favorisant le développement de chaînes de valeur. Le secteur bénéficiera aussi de meilleures conditions de productivité et de compétitivité, avec le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation ainsi que d'une redynamisation de la filière industrielle.

Toutes les conditions seront réunies pour une structuration des segments industriels et traditionnels des filières lait local, bétail-viande, aviculture, cuirs et peaux, à travers les projets de modernisation des filières animales, d'équipements en matériels agropastoraux et d'appui au développement de l'aviculture familiale, prévus sur la période 2014-2017. Ces programmes mobiliseront une enveloppe de 62,5 milliards de FCFA.

En outre, pour mieux soutenir la modernisation de la filière viande-bétail, un abattoir d'un coût de 22 milliards de FCFA sera également implanté à Diarnadio et le ranch de Dolly sera rénové grâce à une dotation budgétaire de 1,8 milliards de FCFA.

Les opportunités du pays en matière de pêche et d'aquaculture seront mieux capitalisées à travers les actions déjà engagées pour la régénération et la gestion pérenne de la ressource halieutique, notamment l'aménagement de pêcheries et d'aires marines protégées et des mesures prises pour le repos biologique.

Le programme de modernisation de la flotte artisanale ainsi que la mise en œuvre de la deuxième phase du programme d'implantation de complexes frigorifiques et d'infrastructures modernes de débarquement et de transformation assureront le développement des chaînes de valeur des produits de la mer.

L'implantation de pôles industriels intégrés, dédiés à la transformation des produits de la mer, permettront d'accroître la valeur ajoutée de la production halieutique. Ces pôles seront réalisés dans le cadre d'un partenariat renforcé entre pêcheurs, mareyeurs, armateurs et industriels et à travers des mécanismes d'accès à un crédit adapté, avec l'accompagnement de l'Etat.

Le développement d'une production aquacole plus compétitive constituera une alternative face aux mesures prises pour assurer la préservation de la ressource halieutique maritime. Des fermes aquacoles seront développées au sein des agropôles et l'activité sera soutenue dans toutes les zones présentant des potentialités en ressources hydriques.

Un réseau de distribution moderne favorisera cette dynamique de progrès, avec l'implantation de plateformes commerciales à Diarnadio, Diabé et dans la zone Nord, pour renforcer les échanges régionaux et nationaux.

Pour accélérer la modernisation du secteur et la professionnalisation des acteurs, la mise en œuvre de la Loi d'Orientation agrosylvopastorale, votée depuis 2004, sera effective en 2015, avec la validation de tous les textes réglementaires y afférents. La réflexion sera également engagée pour la création des chambres d'agriculture.

Tous ces efforts visent à renforcer la transformation locale d'une partie importante de la production de ressources naturelles destinées à l'exportation, à accroître sensiblement la valeur ajoutée, à éviter les incidences négatives liées à la forte variabilité des cours des produits bruts, mais, également, à doper le potentiel de création d'emplois de l'économie.

Ainsi, la base productive sera diversifiée, pour élargir la gamme des biens exportables et atténuer les risques liés à la concentration des exportations sur un petit nombre de produits primaires.

Enfin, à travers une politique de promotion plus intense, nous renforcerons la diversification des débouchés pour nos produits, en favorisant l'accroissement des échanges avec de nouveaux partenaires, notamment les pays émergents.

Pour l'ensemble du secteur agricole, l'Etat renforcera son rôle de régulateur, de facilitateur pour l'organisation des acteurs, le renforcement de l'appui-conseil et des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation, aux fins d'une meilleure intégration dans la filière industrie.

## **2.2 Engager le processus d'industrialisation**

Parallèlement à la modernisation de l'agriculture, nous accélérerons le processus de renouveau industriel qui se traduira par une plus forte impulsion dans l'implantation d'**unités agro-industrielles et agropastorales modernes**, dans les différentes zones agro-écologiques.

Ne dit-on pas qu'exporter des produits bruts, c'est exporter sa valeur ajoutée et les emplois potentiels de son économie ?

La transformation structurelle de l'économie se fera donc à travers le renforcement des liens intersectoriels entre l'agriculture et l'industrie ainsi que des gains de productivité qui permettront de mettre sur le marché des produits plus compétitifs, de créer plus d'emplois viables et de revenus stables.

A cet effet, le Gouvernement engagera la création de trois agropôles pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers et des céréales. Trois pôles industriels de transformation des produits halieutiques seront également créés pour accroître la valeur des produits halieutiques exportés. C'est aussi cela l'ambition du PSE.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,**

Le **redressement industriel** passera également par l'accélération de la **mise à niveau des entreprises**, afin de préserver la qualité et la compétitivité de leurs produits et leur conformité avec les exigences des marchés intérieurs et extérieurs.

L'Etat adoptera également, avant la fin de l'année, un plan d'action pour la restructuration des entreprises en difficulté, en particulier celles opérant dans tous les secteurs stratégiques.

Dans le cadre de la relance des industries manufacturières et en particulier de la branche textile, la restructuration de la Nouvelle Société de Textile Sénégalaise, (NSTS) ainsi que la privatisation de la SOTEXKA sont en train d'être finalisées.

Des plateformes offrant des « paquets investisseurs » intégrant une fiscalité adaptée, des charges sociales et un régime administratif allégé, à travers des guichets uniques permettant une simplification des procédures administratives, seront également développées.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté d'inciter les entreprises à délocaliser et diversifier leurs activités hors de la capitale et d'attirer de nouveaux investisseurs, notamment étrangers, pouvant contribuer à la création de richesses.

Il est donc envisagé la création, d'ici 2018, de trois parcs industriels pour favoriser l'émergence de pôles manufacturiers à haute valeur ajoutée. Le premier parc de 50 ha sera implanté à Diamniadio avant fin 2015 et les premières entreprises délocalisées y seront installées en 2016. Un budget de 20 milliards de FCFA est déjà prévu à cet effet.

Notre option d'industrialisation est aussi basée sur des paris ciblés à travers notamment le développement de plateformes de montage de véhicules et de services de maintenance à vocation sous régionale dans les domaines de l'aéronautique, de la construction navale, dans lesquels notre pays capitalise de l'expertise et de l'expérience.

Véritable socle pour la croissance et la création d'emplois, les PME/PMI seront mieux soutenues à travers des dispositifs d'accompagnement qui seront davantage recentrés sur la formation des acteurs, la promotion de produits de qualité pour la conquête des marchés, en particulier ceux pour lesquels notre pays bénéficie déjà de préférences commerciales unilatérales.

L'accès des PME/PMI à la commande publique, concernant les infrastructures de base, le mobilier et les équipements, l'acquisition de produits alimentaires pour des structures publiques, sera mieux organisé, afin de promouvoir les entreprises nationales, dans le respect des critères de performance, de transparence et de qualité.

A cet égard, le rôle des instruments financiers pour la prise en charge des besoins de financement des Très Petites Entreprises (TPE) et des Très Petites Industries (TPI), des PME/PMI et des porteurs de projets sera renforcé à travers les interventions mieux combinées du Fonsis, du Fongip et de la BNDE. Ces différents instruments, à travers la signature de contrats de performance avec l'Etat, verront leurs modalités d'intervention

mieux ciblées avec davantage de lignes de crédits dédiées.

Les Systèmes financiers décentralisés, qui ont suffisamment démontré leur vitalité, contribueront à renforcer l'inclusion financière de tous les porteurs d'initiatives, à travers la mise à disposition de financements plus adaptés à leur demande. L'Etat contribuera à renforcer leurs moyens à travers des lignes de financement dédiées, comme celles déjà obtenues de nos partenaires pour 28 milliards de FCFA pour soutenir les activités des jeunes et des femmes.

L'environnement de l'entreprise devra bénéficier des récentes mesures de gratuité de certains services bancaires prises par la BCEAO. Ceci contribuera davantage à une offre de services bancaires diversifiée, à l'inclusion financière, à l'accroissement du taux de bancarisation et au financement bancaire des Etats membres de l'UEMOA.

Ces mesures devraient également stimuler les performances du **secteur informel**, véritable gisement d'opportunités et lieu d'expression d'une forte créativité. Ce secteur sera mieux accompagné dans sa dynamique d'organisation et de modernisation, pour fournir aux marchés des biens et services intégrant davantage d'innovation et de technologie.

Le secteur de l'artisanat, un des segments essentiels, sera mieux soutenu. Vivier de création d'emplois et offrant de réelles opportunités d'insertion économique et de promotion sociale, ce secteur va connaître un nouveau souffle à travers la modernisation de ses unités de production, l'organisation, la professionnalisation et le renforcement de la créativité et des capacités d'innovation de ses acteurs.

C'est ainsi que les artisans seront mieux encadrés aux plans technique et technologique, pour créer des produits labellisés leur permettant d'assurer une offre compétitive surtout pour les commandes publiques et valoriser les matières premières d'origine locale.

Il nous faudra également relever le défi de la promotion de nos valeurs et de la diversité culturelle tout en stimulant le potentiel et les opportunités de création de richesse et d'emplois dont le secteur de la culture est porteur.

Cela passera par l'accompagnement des acteurs pour favoriser l'émergence d'entreprises culturelles fortes et une économie de la culture. Des efforts significatifs seront donc consentis pour le renforcement des structures et infrastructures contribuant à la valorisation des différentes formes d'expression culturelle.

D'ores et déjà, des mesures diligentes seront prises pour le redressement des Nouvelles Editions Africaines. Avec la réception prochaine du Musée des civilisations et la construction envisagée de la Maison des Archives le Sénégal consolidera sa réputation de pays ouvert, enraciné dans ses valeurs et respectueux de la diversité culturelle.

Des stratégies plus intenses d'accompagnement et de promotion devront offrir à nos produits culturels une meilleure visibilité sur les marchés afin de leur permettre de mieux s'exporter.

**Monsieur le Président de l'Assemblée, Honorables députés,**

Pour le Gouvernement, le **développement des ressources minières** constitue un moyen important de rééquilibrage de la balance commerciale et de génération de recettes.

L'activité minière devra également contribuer à la promotion des zones de production en les dotant d'infrastructures structurantes et en y développant des activités économiques durables et diversifiées au profit des populations locales, tout en assurant la protection de leur environnement.

Le Gouvernement entend engager les actions nécessaires pour un partage plus équitable des richesses entre les investisseurs, l'Etat et les populations. A cet effet, la révision du Code minier sera effective au plus tard au 1er semestre 2015.

En matière de production minière, les objectifs retenus par le PSE sont, notamment de produire entre 15 et 20 millions de tonnes de minerai de fer, 2,5 millions de tonnes de phosphates, 17 tonnes d'or avec l'accélération de l'exploitation aurifère et la rationalisation de l'orpaillage traditionnel et 90 000 tonnes de zircon.

A cet égard, il nous plaît de signaler que le processus de relance de l'**exploitation du fer** de la Falémé est engagé, à travers le développement d'un projet intégré comprenant, la mine elle-même, le port minéralier de Bargny, le chemin de fer Dakar-Falémé. Ce projet sera développé dans le cadre d'un partenariat public/privé.

Notre ambition pour la **filière phosphates – fertilisants** est de hisser le Sénégal parmi les trois premiers producteurs de phosphates en Afrique à l'horizon 2023. Le développement de cette filière constitue un enjeu important pour le PSE, car il contribue à rééquilibrer la balance commerciale, mais également à relever durablement de la productivité et des niveaux de production agricole.

Il n'est pas rationnel que notre pays, si bien doté en phosphates de qualité, importe toute sa consommation d'engrais et exporte ses ressources sans transformation poussée.

Nous avons donc décidé que la demande locale en engrais, qui évoluera vers 150 000 tonnes au moins par an, soit satisfaite par les industriels locaux.

Pour capter cet important marché, appelé à croître les années à venir, les industriels devront maîtriser leurs coûts et améliorer la compétitivité de leurs produits.

Les ICS, en pleine restructuration, devront atteindre leur pleine capacité de production estimée à 600 000 tonnes par an dans les 20 prochains mois, à la faveur d'un important programme d'investissement privé de 112 milliards de FCFA. Une enveloppe de 50 milliards est déjà mobilisée pour rénover l'outil de production et assainir la situation financière de l'entreprise.

Parallèlement, les phosphates de Matam devront atteindre une production de 500. 000

tonnes en 2015 et 1,5 million de tonnes par an en vitesse de croisière. Cette filière phosphates sera également renforcée avec les perspectives offertes par la mise en exploitation, dès janvier 2015, d'une nouvelle mine d'un potentiel de 240 millions de tonnes de minerai, avec un démarrage de la production à partir du 1er semestre de 2016.

**L'innovation et la technologie, la recherche** et la normalisation continueront d'apporter leur contribution au développement de l'industrie sénégalaise, avec la promotion de prototypes d'équipements inventés par des chercheurs sénégalais, ainsi que le renforcement des moyens des instituts et centres spécialisés.

**Monsieur le Président de l'Assemblée, Honorables députés,**

Vous mesurez à travers ce programme de rénovation et de renforcement de notre tissu industriel, les énormes potentialités pour une croissance plus forte, s'appuyant sur des moteurs d'exportation diversifiés et offrant des opportunités de création massive d'emplois décents et viables.

### **2.3 Faire du Sénégal une destination touristique de référence**

Ce processus sera renforcé par notre option de faire du **Sénégal une destination touristique** de choix avec l'objectif d'atteindre en moyenne deux millions de touristes par an à partir de 2018. Notre offre touristique sera portée à la hauteur de cette ambition par deux projets phares du PSE : le développement de zones touristiques intégrées et le plan sectoriel de développement du micro-tourisme.

Des mesures incitatives fortes sont déjà prises pour favoriser le renforcement des capacités d'hébergement, l'amélioration de l'environnement du produit (accueil, sécurité et salubrité), l'accessibilité des sites, le développement de produits innovants, l'efficacité des stratégies de promotion et la compétitivité de la destination.

En ligne avec ces objectifs, les travaux d'aménagement des pôles intégrés de tourisme seront engagés, avec notamment le démarrage du pôle de Pointe Sarène en 2015, ainsi que la requalification des sites existants de Cap Skirring, de la Langue de Barbarie, de la Petite côte et du Delta du Saloum, autour des filières balnéaires, d'éco-tourisme, de l'agriculture, du tourisme religieux et d'affaires, conformément au plan d'aménagement de la SAPCO sur la période 2015-2017.

Dans cette stratégie, la formation occupe une place essentielle et notre pays a l'ambition d'être un pôle dans la sous-région, avec la modernisation de l'Ecole nationale de formation hôtelière et touristique et la réalisation de centres décentralisés de formation dans les zones à fort potentiel.

### **2.4 Positionner le Sénégal comme hub de services**

Notre pays mise également sur ses atouts géographiques, sociopolitiques et sur le dynamisme impulsé aux affaires pour se positionner en **hub de services**.

Au plan médical, dans le cadre du projet du PSE « **Dakar Medical City** », notre plateau médical sera rehaussé au niveau des standards internationaux, à travers la réalisation, par l'initiative privée de cliniques de grands standings offrant des soins spécialisés. Ces plateaux relevés contribueront au développement des spécialisations, d'insertion d'un plus grand nombre de personnel médical et au relèvement de notre pyramide sanitaire.

Dans le domaine de l'éducation, la mise en œuvre du projet du PSE « **Dakar Campus régional de référence** » s'inscrit dans notre politique visant à confirmer la vocation du Sénégal comme pôle d'excellence en matière de formation, avec des établissements d'enseignement susceptibles de rayonner sur toute la région africaine et au-delà.

La Cité du Savoir à Diamniadio constitue un jalon pour l'implantation d'ici 2018, dans le cadre de financements privés, de cinq grandes écoles et instituts universitaires de renommée internationale.

## **2.5 Développement de l'habitat à travers le renouveau urbain, la rénovation de centres urbains et développement des zones rurales**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,**

Le processus d'urbanisation reste déterminant pour l'émergence parce qu'il favorise la consommation croissante de services de plus en plus diversifiés, la promotion de l'habitat moderne et décemment ainsi que le renforcement de la production et des réseaux d'échanges avec les zones rurales.

Voilà pourquoi, nous avons engagé une politique de création de nouveaux pôles urbains



Revenir